



# Pétition nationale : non aux diplômes soldés

## **La validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE) se met en place.**

Le 3 février 2005 est paru au journal officiel un arrêté ministériel du 25 janvier 2005, instaurant la VAE aide soignante (Validation des Acquis et de l'Expérience) afin d'obtenir le DPAS (Diplôme Professionnel d'Aide Soignant.)

## **La Fédération Sud Santé Sociaux s'oppose au principe retenu pour attribuer, ou plutôt « brader » ce diplôme.**

Effectivement tout candidat, même bénévole, de tous horizons professionnels, pouvant justifier d'une durée d'activité minimum dans n'importe quelle structure ou emplois à domicile, pourra déposer un dossier auprès de la DDASS, afin de faire valider « les 8 modules référencés » pour l'obtention du DPAS, sans pour cela avoir pu acquérir la formation théorique et pratique nécessaire à l'exercice de la profession d'AS.

Prendre en compte l'expérience professionnelle des salariés pour l'obtention d'un diplôme est une bonne chose en soi.

## **Pour SUD, la VAE doit favoriser l'évolution et la promotion professionnelle des agents.**

Elle doit permettre l'entrée en école avec une formation adaptée. Les cours théoriques doivent être intégralement conservés et tous les professionnels doivent passer le même diplôme.

## **La VAE Aide Soignante est la première étape d'un processus qui touchera toutes les professions.**

Loin de nous l'idée de s'opposer à une évolution de carrière des Agents Hospitaliers, mais la VAE proposée aujourd'hui leur permettra d'obtenir le DPAS :

- Sans les cours théoriques et pratiques censés encadrer la profession d'AS, et assurer ainsi la sécurité des professionnels et des patients.
- Sans mise en situation réelle et sans évaluation des connaissances requises.
- Sans aucune garantie de reclassement dans le grade correspondant au diplôme obtenu.

**La mise en place de l'application de la VAE, permet l'obtention d'un diplôme au rabais et diminue le temps de formation initiale**, ce qui se traduit par une dévalorisation du diplôme pour pallier le manque d'effectif. La VAE reste un moyen de supprimer des formations auxquelles les agents sont en droit d'accéder, elle devient un nouvel outil de recrutement accéléré de salariés formés au rabais et sous payés. La VAE est ainsi détournée de ses objectifs et en particulier celui qui vise à faciliter l'accès à des formations qualifiantes et diplômantes.

**Aujourd'hui, ce sont les Aides-soignants qui sont concernés mais demain ce seront d'autres professionnels (Infirmier, Infirmier de bloc, préparateur en pharmacie, technicien de labos...).** Accepter sans réagir un sous-diplôme, c'est accepter un sous-salaire.

**Nous devons refuser cet état de fait. Grâce à une action concertée, les professionnels de toutes catégories doivent par leur mobilisation dénoncer un diplôme bradé pour pallier l'insuffisance des effectifs.**

**SIGNEZ MASSIVEMENT LA PETITION NATIONALE QUI SERA  
REMISE LE 26 MAI AU MINISTERE DANS LE CADRE D'UNE  
JOURNEE D'ACTION CONTRE LES DIPLOMES AU RABAIS**

